

Gallup[®] Super 360

Concentré soluble (SL) Substance active : 360 g/L glyphosate acide (sous forme de sel d'isopropylamine)

Barclay Gallup Super 360 est un herbicide foliaire polyvalent, systémique, non sélectif et non rémanent dans le sol. Sa substance active, le glyphosate, fait preuve d'une efficacité remarquable sur la plupart des mauvaises herbes levées.

Autorisation de Vente N° : 2090160

Barclay Gallup Super 360

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales et la fiche de données de sécurité.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Pour protéger les arthropodes non cibles et les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Délai de rentrée sur la parcelle : 6 heures après traitement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Fabriqué par: Barclay Chemicals Manufacturing Ltd., Damastown Way, Damastown Industrial Park, Mulhuddart, Dublin 15, Irlande. Tel: 00353 (0) 1 8112900 Fax: 00353 (0) 1 8224678 Email: info@barclay.ie Site Internet: www.barclay.ie

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude", n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels: consulter notre site internet www.barclay.ie

Le fabricant garantit uniquement la qualité du produit. Ne pouvant contrôler l'application et l'emploi, il ne peut garantir les résultats et n'accepte aucune responsabilité pour les dégâts qui pourraient résulter de l'application.

Détenteur de l'A.M.M.: Barclay Chemical Ltd. Damastown Way, Damastown Industrial Park, Mulhuddart, Dublin 15, Irlande.

Copyright © Barclay Chemicals (R&D) Limited, 2010.

Gallup est une marque déposée de Barclay Chemicals (R&D) Ltd.

Numéro de lot : voir emballage

APPLICATIONS

- Désherbage des zones cultivées avant mise en culture ou après récolte.
- Désherbage du blé et de l'orge avant récolte.
- Désherbage d'hiver et de printemps des vergers et des vignes (cultures installées).
- Désherbage des forêts (avant mise en culture et sur cultures installées).

TABLEAU DES USAGES

Culture	Adventice	Dose homologuée	Quantité maximale annuelle de glyphosate	Délai avant récolte (DAR)	Zone non traitée (ZNT)
Grandes cultures (interculture)	Graminées annuelles	3 L/ha	Max. 2880 g glyphosate/ha/an	-	Respecter une ZNT de 5 m par rapport aux points d'eau.
	Dicotylédones annuelles et bisannuelles	6 L/ha			
	Adventices vivaces	7 L/ha			
Céréales avant récolte (blé tendre d'hiver/blé dur et orge d'hiver/orge de printemps) Restrictions : cf. paragraphe "Cultures"	Toute flore	6 L/ha	Max. 2880 g glyphosate /ha/an	7 jours	
Cultures légumières (avant mise en culture, zones cultivées, après récolte)	Graminées annuelles	3 L/ha	Max. 2880 g glyphosate /ha/an	Zones cultivées : 30 jours	
	Dicotylédones annuelles et bisannuelles	6 L/ha			
	Adventices vivaces	7 L/ha			
Arboriculture fruitière (sauf fruits à noyau, banane et kiwi) et vigne (cultures installées)	Graminées annuelles	4 L/ha	Max. 2200 g glyphosate /ha/an*	21 jours sauf pour l'olive : 7 jours	
	Dicotylédones annuelles et bisannuelles	6 L/ha			
	Adventices vivaces	8 L/ha par taches			
Forêts (avant mise en culture)	Graminées annuelles	3 L/ha	-	-	
	Dicotylédones annuelles et bisannuelles	6 L/ha			
	Adventices vivaces	7 L/ha			
Forêts (cultures installées)	Graminées annuelles	3 L/ha	-	-	
	Dicotylédones annuelles et bisannuelles et adventices vivaces	6 L/ha			

* sur vigne : en cas de traitement sur le rang, équivalent à 33% de la surface, il est possible d'effectuer jusqu'à 3 traitements par an

Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du glyphosate au-delà des doses maximum définies dans l'"Avis à tous les détenteurs d'autorisations de mise sur le marché pour des spécialités commerciales à base de glyphosate" JORF 8 octobre 2004

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Barclay Gallup Super 360 est un herbicide foliaire non sélectif pour la destruction de graminées et dicotylédones, annuelles, bisannuelles et pérennes. Les mousses ne sont pas détruites. Le produit est absorbé par les feuilles et transporté vers les zones en croissance, aériennes et souterraines. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de pulvériser sur des mauvaises herbes bien développées et aux feuilles vertes. Il est possible que l'efficacité sur des mauvaises herbes souffrant de sécheresse ne soit pas pleinement satisfaisante.

Il est important d'éviter tout risque de dérive de pulvérisation. Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention "limitation de la dérive" est recommandé.

Éviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE :

Porter des gants pendant les phases de mélange/chargement et d'application et un vêtement imperméable pendant l'application pour des applications avec un pulvérisateur à dos ou une lance.

Bien agiter le bidon avant utilisation. Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de Barclay Gallup Super 360 dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

CULTURES

Ne pas appliquer sur les cultures de blé et d'orge destinées à la production de semences.

Ne pas appliquer sur les cultures de blé destinées à la panification.

Ne pas appliquer sur les cultures d'orge destinées au maltage.

QUALITÉ DE LA PULVÉRISATION

La solution à pulvériser doit être appliquée à une pression qui ne doit pas dépasser 2,5 bars. Barclay Gallup Super 360 est un herbicide systémique et actif à faibles doses. Ne jamais pulvériser par temps venteux ou près des espèces utiles ou plantes d'agrément.

IMPORTANT

- ne pas stocker ou laisser séjourner la solution dans des récipients galvanisés ou en acier doux parce qu'un gaz hautement inflammable peut se produire ; ne pas fumer.
- rincer l'appareillage avant et immédiatement après l'usage.
- éviter toute dérive, appliquer à basse pression, tenir compte de la direction du vent.
- tenir à l'abri du gel.

SYMPTÔMES VISUELS DE DESTRUCTION DES MAUVAISES HERBES

Ils varient en fonction des espèces traitées. Ils apparaissent plus tardivement sur les dicotylédones que sur les graminées :

- * plantes annuelles : 3 à 10 jours.
- * plantes bisannuelles et vivaces : 7 à 20 jours.

En conditions de sécheresse ou de grand froid, les délais d'action peuvent être plus longs.

Sur certaines espèces (arbustes, phragmites, ronces, orties, aristoloches), les symptômes apparaissent au printemps suivant.

CONDITIONS CLIMATIQUES

Les meilleurs résultats sont obtenus par temps poussant avec un ciel couvert et une humidité élevée durant l'application.

Il n'est pas recommandé d'effectuer le traitement s'il y a risque de pluie dans les 6 heures suivant l'application, ou s'il y a risque de gelée prolongée.

SOLS

Barclay Gallup Super 360 peut être utilisé pour contrôler les mauvaises herbes sur sol minéral ou organique. Seules les herbes ayant des feuilles vertes au moment de l'application peuvent être détruites. Il n'y a pas d'activité résiduelle avec Barclay Gallup Super 360.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Consulter le site : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>

Ne pas appliquer de chaux, d'engrais, de fumier ou matière similaire pendant les 8 jours suivant l'application.

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES SUR TERRAINS DESTINÉS AUX SEMIS DE PRINTEMPS (zones cultivées avant mise en culture)

Cultures suivantes: Céréales, haricots, maïs, pois, sorgho, tournesol etc.

Herbes contrôlées: Les mauvaises herbes annuelles et vivaces levées avant le semis telles que : colza, matricaire, ravenelles, séneçon, ray-grass, repousses de céréales, chiendent rampant, avoine à chapelet etc.

<u>ADVENTICES CONTRÔLÉES</u>	<u>DOSE ÉCONOMIQUE</u>	<u>ÉPOQUE / MÉTHODE</u>
Graminées annuelles : ray-grass, repousses de céréales...	1 L/ha	Pulvériser quand les herbes sont en phase poussante. Le chiendent rampant doit avoir au moins 5 nouvelles feuilles, approximativement 10 cm de longueur. Les racines coupées lors des façons culturales doivent avoir développé de nouvelles feuilles. Les dicotylédones doivent avoir au moins 2 feuilles vraies.
Dicotylédones annuelles : colza, matricaire, ravenelles, séneçon...	1.5 L/ha	
Chardon	3 L/ha	Le travail du sol peut s'effectuer suite à un délai de 1-2 jours après l'application en cas d'adventices annuelles et de 5 jours après l'application en cas d'adventices vivaces.
Chiendent rampant Avoine à chapelet		
Infestation faible à moyenne :	3 L/ha	Le semis ou la plantation peut être réalisé immédiatement après le travail du sol.
Infestation moyenne à forte :	4 L/ha	
	Volume de bouillie : 200 L/ha	

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES APRÈS RÉCOLTE (zones cultivées après récolte)

Après récolte : Sur chaumes de céréales, haricots, maïs, pois, sorgho, tournesol etc.

Herbes contrôlées : Les mauvaises herbes annuelles et vivaces : colza, matricaire, ravenelles, rumex, séneçon, chiendent, ray-grass, repousses de céréales, etc.

<u>ADVENTICES CONTRÔLÉES</u>	<u>DOSE ÉCONOMIQUE</u>	<u>ÉPOQUE / MÉTHODE</u>
Graminées annuelles : ray-grass, repousses de céréales...	1 L/ha	Après récolte ne pas cultiver. Enlever les pailles. Laisser les herbes repousser.
Dicotylédones annuelles : colza, matricaire, ravenelles, séneçon...	1.5 L/ha	Pulvériser quand les herbes sont en phase poussante. Le chiendent rampant doit avoir au moins 5 nouvelles feuilles, approximativement 10 cm de longueur. Les dicotylédones doivent avoir au moins 2 feuilles vraies.
Repousses de colza	2 L/ha	
Rumex	3 L/ha	Le travail du sol peut s'effectuer 1-2 jours après l'application en cas d'adventices annuelles et 5 jours après l'application en cas d'adventices vivaces.
Chiendent rampant		
Infestation faible à moyenne :	3 L/ha	Le semis ou la plantation peut être réalisé immédiatement après le travail du sol.
Infestation moyenne à forte :	4 L/ha	
Chiendent pied de poule	6 L/ha	Toute culture peut être semée directement.
Liseron bien repoussé	6 L/ha	
	Volume de bouillie : 200 L/ha	

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES DE CÉRÉALES A MATURITÉ (AVANT RÉCOLTE)

Cultures : Toutes variétés de blés et d'orges.
NE PAS TRAITER LES CULTURES POUR PRODUCTION DE SEMENCES, LE BLE DE PANIFICATION ET L'ORGE DE MALTERIE ET DE BRASSERIE.
NE PAS TRAITER LORSQU'IL Y A DES CULTURES SOUS-COUVERT.

Herbes contrôlées : Chiendent rampant
Avoine à chapelet
Dicotylédones vivaces

ADVENTICES CONTRÔLÉES

DOSE ÉCONOMIQUE

ÉPOQUE / MÉTHODE

Chiendent rampant
Avoine à chapelet
Infestation faible à moyenne :
Infestation moyenne à forte :

3 L/ha
4 L/ha

Pulvériser quand le taux d'humidité de la graine est à moins de 25 %.
La paille de la céréale doit être complètement jaune, les nœuds pouvant être vert-jaune.

Chardon

3 L/ha

Les mauvaises herbes doivent être vertes, en phase poussante et accessibles à la pulvérisation.

Liseron

Renouée amphibie

6 L/ha

Pulvériser la culture et les mauvaises herbes en plein. Ajuster la hauteur de la rampe pour amplifier la couverture de la pulvérisation sur les mauvaises herbes (60-80 cm au-dessus de l'infestation).

Volume de bouillie : 200 L/ha

La paille traitée peut être utilisée pour la nourriture et la litière des animaux mais ne peut pas être utilisée à des fins horticoles.

Les labours peuvent être effectués immédiatement après enlèvement ou hachage de la paille.

Toute culture peut être semée directement.

ARBORICULTURE ET VIGNE : DÉSHÉRBAGE D'HIVER ET DE PRINTEMPS

Cultures : Vigne et toutes variétés d'arbres fruitiers sauf les fruits à noyau, le kiwi et la banane

Herbes contrôlées : la plupart des herbes annuelles, bisannuelles et vivaces.

ADVENTICES CONTRÔLÉES

DOSE ÉCONOMIQUE

ÉPOQUE / MÉTHODE

Mauvaises herbes annuelles

1.5 L/ha

Appliquer seul ou en mélange avec un herbicide à action racinaire après aoûtement et avant débourrement.

Chiendent rampant

3 L/ha

Ne pas pulvériser les ceps de moins de 2 ans ou portant des cicatrices fraîches.

Chiendent pied de poule

6 L/ha

Ne pas pulvériser des arbres à pépins de moins de 3 ans.

Liseron bien repoussé

6 L/ha

Ne pas toucher les feuilles, bourgeons, branches non aoûtées ainsi que les plaies de taille ou d'élagage fraîches car des dégâts considérables pourraient se produire.

Volume de bouillie : 200 L/ha

FORÊTS

ADVENTICES CONTRÔLÉES

Utiliser sur la plupart des graminées et dicotylédones.

DOSE ÉCONOMIQUE

3 L/ha
Volume de bouillie : 250 L/ha

UTILISATION/ÉPOQUE

Avant de planter : attendre au moins 5 jours après l'application avant de planter.

Utiliser sur la plupart des herbes annuelles et vivaces incluant les jeunes plantes ligneuses.

3 L/ha
Volume de bouillie : 250 L/ha

Après plantation : appliquer à tout moment de l'année quand les herbes sont en phase poussante.

Appliquer avec un pulvérisateur à dos ayant un cache de protection.

NE PAS pulvériser sur les arbres.

EMBALLAGES VIDES ET SURPLUS DE TRAITEMENT

Éviter toute contamination de rivières, étangs et canaux d'irrigation avec le produit. Rincer les bidons, verser dans la cuve de pulvérisation et épandre les reliquats sur la parcelle traitée. Rendre inutilisables les emballages vides.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.

RÉSISTANCE

Il existe un risque général d'apparition d'adventices résistantes aux herbicides. Afin de limiter ce risque, il convient de respecter les préconisations d'emploi de cette étiquette (dose, conditions d'application...) et, à chaque fois que c'est possible, d'alterner ou associer sur une même parcelle des préparations à base de substances actives à mode d'action différents tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.